

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Date de convocation : 4 avril 2025

Date d'affichage : 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON

Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- Régie de Chaleur 02/2025 Approbation du CFU 2024
- Régie de Chaleur 03/2025 Affectation du résultat 2024
- Régie de Chaleur 04/2025 Vote du Budget primitif 2025
- 09/2025 Approbation du CFU 2024
- 10/2025 Affectation du résultat 2024
- 11/2025 Vote du taux des impôts pour l'année 2025
- 12/2025 Vote du Budget primitif 2025
- 13/2025 Achat d'un tracteur
- 14/2025 Travaux sylvicoles 2025 et demande de subventions (60%) auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- 15/2025 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine rural non protégé pour les travaux de rénovation de la fontaine, du parvis de l'église, de la statue du St Michel et de la façade de la mairie
- 16/2025 Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo au titre du Fonds de concours petit patrimoine pour les travaux de rénovation de la fontaine, du parvis de l'église, de la statue du St Michel et de la façade de la mairie
- 17/2025 Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des loyers à la demande d'un locataire
- 18/2025 Subvention - Association des victimes du bal de Crépol

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – APPROBATION DU CFU 2024

Considérant que le CFU 2024 fait état du résultat suivant :

	Regie
Dépenses fonctionnement	32 414,77 €
Recette fonctionnement	32 423,01 €
Résultat de l'année	8,24 €
Résultat antérieur	2 713,16 €
Résultat définitif	2 721,40 €
Dépenses investissement	2 301,29 €
Recettes investissement	12 287,44 €
Résultat de l'année	9 986,15 €
Résultat antérieur	6 114,52 €
Résultat définitif	16 100,67 €
R.A.R dépenses (reportés)	
R.A.R recettes (reportés)	

Le Conseil municipal (en l'absence du Maire) approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget annexe M4 – Régie de Chaleur.

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	1068	Résultat de l'exercice 2024	Dont restes à réaliser 2024 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	6 114,52 €		9 986,15 €	R :	16 100,67 €
Fonctionnement	2 713,16 €	- €	8,24 €	D :	2 721,40 €

Le Conseil Municipale décide d'affecter le résultat 2024 du budget M4 – Régie de Chaleur comme suit :

Résultat en investissement	16 100,67 €
Affectation obligatoire du solde (001)	16 100,67 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	2 721,40 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	2 721,40 €

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2025 présenté en détail en séance,

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif du budget M4 – Régie de Chaleur comme suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 593,40	37 872,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 721,40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 593,40	40 593,40
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	28 388,67	12 288,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 100,67
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	28 388,67	28 388,67
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	68 982,07	68 982,07

Soit, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	24 360,24 €	70	Produit des services	29 772,00 €
012	Charges de personnel	1 700,00 €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gestion	- €	74	Dotations et participations	8 100,00 €
66	Charges financières	2 245,16 €	75	Autres produits de gestion	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	013	Atténuation de charges	- €
022	Dépenses Imprévues	- €	76	Produits financiers	- €
	TOTAL DRF	28 305,40 €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €		TOTAL RRF	37 872,00 €
042	Amortissement	12 288,00 €	042	Opérations d'ordre entrées	- €
	TOTAL DOF	12 288,00 €		TOTAL ROF	- €
002	Résultat N-1 Déficit		002	Résultat N-1 Excédent	2 721,40 €
	TOTAL DEPENSES FONCT	40 593,40 €		TOTAL RECETTES FONCT	40 593,40 €

Soit, en section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025
20	Immo incorporelles	- €	13	Subventions d'investissement	- €
204	Subvention versée	- €	16	Emprunts	- €
21	Immo corporelles	25 968,67 €	10	Dotations et fonds divers	- €
23	Immo en cours	- €	024	Produits de cession	- €
16	Emprunts	2 420,00 €		TOTAL RRI	- €
10	Dotations	- €	021	Virement de la section d'investissement	- €
020	Dépenses Imprévues	- €	040	Opération d'ordre entrées	12 288,00 €
	TOTAL DRI	28 388,67 €	041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opérations d'ordre entrées	- €		TOTAL ROI	12 288,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	001	Résultat N-1 Excédent	16 100,67 €
	TOTAL DOI	- €		Restes à réaliser	- €
001	Résultat N-1 Déficit	- €		TOTAL RECETTES INVEST	28 388,67 €
	Restes à réaliser	- €			
	TOTAL DEPENSES INVEST	28 388,67 €			

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU CFU 2024

Considérant que le CFU 2024 fait état du résultat suivant :

	Commune
Dépenses fonctionnement	324 760,09 €
Recette fonctionnement	406 247,94 €
Résultat de l'année	81 487,85 €
Résultat antérieur	135 548,74 €
Résultat définitif	217 036,59 €
Dépenses investissement	120 062,18 €
Recettes investissement	181 378,53 €
Résultat de l'année	61 316,35 €
Résultat antérieur	45 438,62 €
Résultat définitif	106 754,97 €
<i>RAR dépenses (reportés)</i>	<i>162 155,80 €</i>
<i>RAR recettes (reportés)</i>	<i>48 097,50 €</i>

Le Conseil Municipal (en l'absence du Maire) approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du budget principal M57.

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	1068	Résultat de l'exercice 2024	Dont restes à réaliser 2024 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	45 438,62 €		61 316,35 €	R : 48 097,50 €	106 754,97 €
Fonctionnement	190 968,63 €	55 419,89 €	81 487,85 €	D : 162 155,80 €	217 036,59 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2024 du budget principal M57 comme suit :

Résultat en investissement	106 754,97 €
Affectation obligatoire du solde (001)	106 754,97 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	217 036,59 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	10 951,08 €
Total affecté au 1068	10 951,08 €
Affectation en fonctionnement (002)	206 085,51 €

Voté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2025

Vu le projet de budget 2025, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 210 669 € auquel s'ajoute les compensations de l'Etat pour un total de 213 199 € ;

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 30,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 63.63 %
- Taxe d'habitation : 12 %

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2025 présenté en détail en séance,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du budget principal M57 pour l'année 2025 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	165 624,00	172 927,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	162 155,80	48 097,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 106 754,97
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		327 779,80	327 779,80
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	602 720,96	396 635,45
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 206 085,51
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		602 720,96	602 720,96
TOTAL DU BUDGET (4)		930 500,76	930 500,76

Soit, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025	
011	Charges à caractère général	94 339,20 €	70	Produit des services	17 784,50 €	
012	Charges de personnel	86 268,00 €	73	Impôts et taxes	288 283,95 €	
65	Autres charges de gestion cour	339 930,51 €	74	Dotations et participations	60 112,00 €	
66	Charges financières	603,00 €	75	Autres produits de gestion cour	28 015,00 €	
TOTAL DRF		521 140,71 €	013	Atténuation de charges	- €	
023	Virement à la section d'invest	78 302,25 €	76	Produits financiers	- €	
014	Atténuation de charges	1 000,00 €	TOTAL RRF		394 195,45 €	
042	Amortissement et provisions	2 278,00 €	042	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €	
TOTAL DOF		81 580,25 €	TOTAL ROF		2 440,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	206 085,51 €	
TOTAL DEPENSES FONCT		602 720,96 €	TOTAL RECETTES FONCT		602 720,96 €	

Soit, en section d'investissement :

INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2025	Chapitres	Libellé	BP 2025	
20	Immo incorporelles	1 000,00 €	13	Subventions d'investissement	62 976,00 €	
21	Immo corporelles	140 337,00 €	16	Emprunts	- €	
23	Immo en cours	17 000,00 €	10	Dotation et fonds divers	18 420,00 €	
16	Emprunts	4 847,00 €	1068	Excédent de fonct capitalisés	10 951,08 €	
TOTAL DRI		163 184,00 €	TOTAL RRI		92 347,08 €	
040	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €	021	Virement de la section de fonc	78 302,25 €	
041	Intégration	- €	040	Opération d'ordre entre sectio	2 278,00 €	
TOTAL DOI		2 440,00 €	041	Intégration	- €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €	TOTAL ROI		80 580,25 €	
	Restes à réaliser	162 155,80 €	001	Résultat N-1 Excédent	106 754,97 €	
TOTAL DEPENSES INVEST		327 779,80 €		Restes à réaliser	48 097,50 €	
			TOTAL RECETTES INVEST		327 779,80 €	

Voté à l'unanimité

ACHAT D'UN TRACTEUR

Considérant qu'il paraît nécessaire de doter la commune d'un nouveau tracteur, plus récent et plus puissant, avec des équipements complémentaires (fourches...)

Considérant que les crédits suffisants ont été inscrits au budget primitif 2025 voté précédemment, Vu l'offre proposée par la SARL Saurel de Saint Donat sur l'Herbasse pour un tracteur d'occasion Massey-Ferguson avec équipements pour le montant de 30 000 € TTC,

Le Conseil Municipal décide d'acheter un tracteur agricole de la marque Massey-Ferguson (modèle 4335) pour un montant de 30 000 € TTC

Voté à l'unanimité.

TRAVAUX SYLVICOLES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CONSEIL REGIONAL

Considérant qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025. La nature des travaux est la suivante : cloisonnement sylvicole (ouverture mécanisée) et dégagement manuel des régénérations naturelles.

Considérant qu'une coupe de bois également à prévoir en parcelle 4-7 pour environ 300 m³

Considérant le plan de financement prévisionnel établi relatif au projet en forêt communale :

- Travaux sylvicoles en parcelle 5-6 (*dépenses subventionnables : cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles*) : 7 940 € HT
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 214 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26 : 2 214 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 3 512 € HT

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux susmentionnés (*cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles*) et la réalisation d'une coupe de bois et sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables conformément au plan de financement prévu

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA FONTAINE, DU PARVIS DE L'EGLISE, DE LA STATUE DU ST MICHEL ET DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département et notamment les dispositifs de subvention relatif à la restauration et la valorisation du patrimoine,

Considérant que le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux non protégés mais à la valeur patrimoniale certaine, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 37 484,24 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre du dispositif « culture et patrimoine ».

Considérant le plan de financement prévisionnel établi :

- Travaux prévus :
 - o Façade de la mairie et mur d'enceinte : 18 005,90 € HT + 1 551,24 € HT
 - o Parvis de l'église : 6 147,47 € HT
 - o Nettoyage de la statue du St Michel sur l'église : 6 300 €
 - o Fontaine : 5 479,65 € HT
- Subvention du Conseil Départemental pour 50%, soit 18 742,12 €

Le Conseil Municipal lance le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux historique non protégés (mairie, parvis de l'église, statue du St Michel, fontaine) et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental concernant le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux (mairie, parvis, statue, fontaine).

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DU PETIT PATRIMOINE POUR LES TRAVAUX

DE RENOVATION DE LA FONTAINE, DU PARVIS DE L'EGLISE, DE LA STATUE DU ST MICHEL ET DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo et notamment le Fonds de concours petit patrimoine pour le petit patrimoine mobilier et immobilier,

Considérant que le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux non protégés mais à la valeur patrimoniale certaine, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 37 484,24 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide de Valence Romans Agglo au titre du nouveau dispositif de Fonds de concours en faveur du petit patrimoine.

Considérant le plan de financement prévisionnel établi :

- Travaux :
 - o Façade de la mairie et mur d'enceinte : 18 005,90 € HT + 1 551,24 € HT
 - o Parvis de l'église : 6 147,47 € HT
 - o Nettoyage de la statue du St Michel sur l'église : 6 300 €
 - o Fontaine : 5 479,65 € HT
- Subvention du Conseil Départemental pour 50%, soit 18 742,12 €

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de Valence Romans Agglo concernant le projet de rénovation de plusieurs édifices communaux (mairie, parvis, statue, fontaine).

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL AVEC ELECTRICITE D'AZUR DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Lecture en séance de la promesse de bail

Au regard des questions restant en suspens, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES LOYERS A LA DEMANDE D'UN LOCATAIRE

Considérant que la mise en place du prélèvement automatique permet de compléter la gamme actuelle de moyen de paiement (par virement bancaire ou chèque à l'ordre du Trésor Public) et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en limitant les risques d'impayés.

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement automatique pour le paiement du loyer et des charges de ses appartements mis en location à compter du mois de mai 2025 et précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

Voté à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES VICTIMES DU BAL DE CREPOL

Vu la demande de subvention l'Association des victimes du bal de Crépol en date du 23 janvier 2025, reçu en mairie le 6 février dernier,

Considérant l'absence de document relatif à l'action de l'association fournie par celle-ci (ex : bilan d'activité, rapport financier, utilisation finale des fonds demandés, formulaire officiel de demande de subvention...)

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à l'Association des victimes du bal de Crépol dans l'attente d'éléments supplémentaires.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Bilan annuel ambroisie pour l'année 2024
- Travaux en cours
- Attribution de logements Adis
- Offre d'emploi saisonnier
- Climadiag
- Projet « Radio Mega »
- Divers
- Prochaines dates

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.